



N° de résolution  
ou annulation

Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton Roxton

Province de Québec  
Municipalité du Canton de Roxton

À une session extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 12 juillet 2016 à 19 h 00 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du code municipal de la Province de Québec.

**À laquelle étaient présents :**

Le maire : M. Stéphane Beauchemin  
Les conseillers : M. Conrad Daviau  
Mme Diane Ferland  
M. François Légaré  
M. Bernard Bédard  
M. Éric Beauregard

Était absent : M. Gilles Ducharme

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

**ORDRE DU JOUR**

1. Travaux de réfection du rang Ste-Geneviève;
  - a. Planification des travaux (avec Béthanie??);
  - b. Participation financière de la municipalité;
  - c. Autorisation à aller en appel d'offres;
  - d. Etc.
2. Lignes de rues sur le territoire du Canton de Roxton-  
Autorisation de travaux;
3. Protection de l'eau potable (remise de documentation);

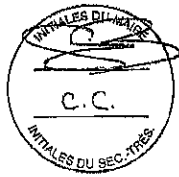
111-07-2016

1. **Appel d'offres commun pour l'exécution de travaux de réfection du rang Ste-Geneviève**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté que des travaux de réfection devaient être effectués sur le Rang Ste-Geneviève ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux similaires doivent également être effectués sur une partie du Rang Ste-Geneviève située dans la Municipalité de Béthanie ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton et la Municipalité de Béthanie souhaitent se regrouper afin de faire un



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton Roxton

appel d'offres commun, notamment pour bénéficier de meilleurs prix et faciliter la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE les articles 14.3 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c-27.1) permettent à toute municipalité de pouvoir conclure une entente avec une autre municipalité pour notamment demander des soumissions pour l'adjudication de contrats ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Canton de Roxton et de Béthanie doivent déléguer à l'une d'entre elles, tous les pouvoirs nécessaires pour l'exécution d'une telle délégation ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente est conclue seulement pour l'étape de la demande de soumission et son acceptation. En conséquence, le délégataire par son acceptation de la soumission, liera le soumissionnaire à la municipalité ayant délégué ses pouvoirs (délégrant) ;

CONSIDÉRANT QUE l'exécution du contrat, de même que toutes les étapes suivant l'acceptation de la soumission, demeurent la responsabilité de chacune des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à cette entente de délégation, statuent sur certaines exigences à inclure dans l'appel d'offre, soit :

- L'appel d'offre sera fait pour la réalisation des travaux de réfection du Rang Ste-Geneviève, soit environ 1 kilomètre sur le territoire du Canton de Roxton et 0,8 kilomètre sur le territoire de Béthanie ;
- Les soumissionnaires devront ventiler leurs prix, en indiquant le prix unitaire forfaitaire pour chaque item détaillé au bordereau ;
- Les travaux devront être effectués au plus tard le 15 octobre 2016.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Éric Beauregard

Appuyé par M. Gilles Ducharme

Et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La Municipalité du Canton de Roxton accepte d'agir comme délégataire et d'exercer tous les pouvoirs nécessaires pour effectuer un appel d'offres commun avec la Municipalité de Béthanie pour la réalisation des travaux de réfection sur le rang Ste-Geneviève.

La Municipalité de Béthanie sera liée par l'acceptation de la soumission faite par la Municipalité du Canton de Roxton, mais



N° de résolution  
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton Roxton

chaque municipalité demeurera responsable pour l'exécution du contrat sur son territoire.

Les frais afférents nécessaires à la préparation et/ou la vérification des documents d'appel d'offres seront partagés en parts égales entre les deux municipalités.

Adoptée

112-07-2016

2. Lignes de rues sur le territoire du Canton de Roxton- Autorisation de travaux

Il est proposé par M. Conrad Daviau

Appuyé par Mme Diane Ferland

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inspecteur municipal à engager une entreprise pour effectuer le traçage de lignes (lignes centrales et de lignes de rives) sur les routes suivantes :

- Chemin de la Grotte;
- 8<sup>ème</sup> Rang;
- 5<sup>ème</sup> Rang;

Adoptée

113-07-2016

4. Modification du calendrier des séances

Il est proposé par M. Conrad Daviau

appuyé par M. Bernard Bédard

et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la date de la séance du 1<sup>er</sup> août 2016 pour mardi le 9 août 2016.

Adoptée

114-07-2016

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Éric Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 55.

Adoptée

Stéphane Beauchemin  
Maire

Caroline Choquette  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



Procès-Verbal du Conseil de la  
Municipalité du Canton Roxton

N° de résolution  
ou annulation

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du  
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes  
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code  
municipal.